

Procès-Verbal des délibérations et Compte rendu Séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2023

Le dix-huit décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GARDE-COLOMBE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle « Vital GILLIO » d'Eyguians, sous la présidence de Monsieur Damien DURANCEAU, Maire.

Membres en exercice : 17 Membres présents : 14 Membres absents : 2

Membre excusé avec procuration : 1

Etaient présents :

BOREL Jean-Pierre	CLARES Graziella	DALMOLIN Frédéric	DUFOUR Edith
DURANCEAU Damien	FEE Natacha	FRANCOU Ludovic	GOVAN Ghislaine
LAMBERT Michel	MARTIN Thierry	NUSSAS Daniel	ROUY Jacques
TABUTEAU Laurent	WURMSER Brigitte		

Etait excusé : Mme PUGET Monique (*a donné procuration à M. LAMBERT Michel*)

Etaient absents : Monsieur BOULANGER Luc et Madame MILLOT Cécile

Le Maire remercie les membres présents. Il constate que le quorum est atteint et rappelle l'ordre du jour de la séance :

- Approbation du Procès-verbal des délibérations et Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 09 novembre 2023
- Désignation du secrétaire de séance
- Validation des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables
- Demandes de subventions (DETR, Région et Département) pour les projets d'investissement 2024
- Cession parcelle à M. LAMBERT Michel
- Délibérations d'exécution budgétaire avant le vote du budget 2024
- Questions et informations diverses

Avant de prendre l'ordre du jour, le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter deux points :

- Décision modificative budgétaire de virement de crédits pour le remboursement d'une annuité d'emprunt ;
- Modification des statuts du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales.

Le Maire remercie l'Assemblée pour son approbation unanime.

1. Approbation du procès-verbal des délibérations et compte-rendu de la séance du conseil municipal du 09 novembre 2023

Le Maire demande si certains membres ont des observations à formuler concernant les comptes rendus et procès-verbaux des délibérations de la séance du 09 novembre 2023. Le Maire remercie le Conseil Municipal pour son approbation unanime.

2. Désignation du secrétaire de séance

Le Maire propose de désigner un ou une secrétaire de séance. Edith DUFOUR se porte volontaire. Le Maire la remercie de tenir cette fonction.

3. VALIDATION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le Maire, Damien DURANCEAU, concerné par cette affaire, ne participe pas à la présente délibération.

Le 1^{er} Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal que les services de la Préfecture des Hautes Alpes recensent les potentielles zones d'accélération des énergies renouvelables relatives à la loi 2023 - 175 du 10 mars 2023.

Concernant la Commune de GARDE-COLOMBE, les implantations de panneaux solaires sur toitures, au sol ou sur des ombrières de parking, dans les zones précisées dans le tableau annexe peuvent être prises en compte comme zones d'accélération des Energies Renouvelables (EnR).

Une concertation a été effectuée auprès des habitants de la commune, via le site Internet de la Commune et un registre de consultation mis à disposition des administrés en Mairie, entre le 26 septembre 2023 et le 31 octobre 2023. La question était « Dans le cadre de la loi relative à l'accélération de la production d'Énergies Renouvelables (EnR), le Conseil municipal de GARDE-COLOMBE envisage de créer des zones d'accélération dans les secteurs listés en annexe. Êtes-vous favorable à cette proposition ? ».

Les résultats sont les suivants ; 1 réponse « oui » avec observation.

Il n'est pas encore précisé à ce stade si les projets d'installations d'énergies seront comptabilisés dans la consommation ou l'artificialisation d'espaces naturels agricoles et forestiers : les zones d'accélération sont définies sans prise en compte des objectifs de zéro artificialisation nette. Les territoires ne sauraient porter à la fois des projets d'énergies, d'habitat, de développement économiques et d'infrastructures. Ainsi, le conseil municipal pourrait reconsidérer son positionnement en fonction des décrets d'applications de la loi climat et résilience n° 2021-1104 du 22 août 2021 et de la loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols n° 2023-630 du 20 juillet 2023.

Vu l'observation inscrite dans le cahier de concertation de la population, pour le classement d'une parcelle en zone d'accélération de la production d'énergie renouvelable, considérant que ladite parcelle agricole mécanisable cadastrée ZA36 a fait l'objet d'un refus de permis de construire,

Après consultation des habitants et concertation du parc naturel régional des Baronnies Provençales et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour (le Maire ne prenant pas part au vote) :

- Approuve la proposition d'implantation de panneaux solaires sur toitures, au sol ou sur des ombrières de parking et leur localisation ;
- Refuse d'inscrire la parcelle cadastrée ZA36 (parcelle agricole mécanisable appartenant à un propriétaire privé) dans les zones d'accélération de la production d'énergie renouvelable ;
- Autorise le Maire ou son 1^{er} Adjoint à transmettre ces informations aux services de la Préfecture des Hautes Alpes et au Président de la Communauté des Communes du Sisteronais Buëch.

4. Mise en œuvre de la rénovation thermique du bâtiment du groupe scolaire d'EYGUIANS - Plan de financement et demandes de subventions

Dans le cadre du programme ACTEE, la commune a fait réaliser un audit énergétique du bâtiment du groupe scolaire « Henri AUDIBERT » sis à EYGUIANS - Section de la commune. Cet audit énergétique préconise notamment la mise en œuvre de travaux d'isolation extérieure, de remplacement de certaines menuiseries, d'isolation des rampants, du plancher du garage, du mur du garage et de la cage d'escalier, par la pose de vannes thermostatiques et la mise en place d'un éclairage LED.

Le Maire expose à l'Assemblée que la Banque des Territoires a lancé le programme EduRénov pour massifier la rénovation énergétique des écoles. Les projets devront cibler une diminution de la consommation énergétique d'au moins 40 % et présenter un confort d'été.

Les travaux d'économie d'énergie :

- par isolation du bâtiment de l'école par l'extérieur ont été évalués à 111 678,00 € TTC (93 065,00 € H.T.);
- par le remplacement des menuiseries (sauf les menuiseries en PVC récentes) par des fenêtres et portes vitrées en double vitrage performant ont été évalués à 39 000,00 € TTC (32 500,00 € H.T.) ;
- par l'isolation des rampants, du plancher du garage, du mur du garage ont été évalués à 13 340,00 € TTC (11 116,67 € H.T.);
- par la pose de vannes thermostatiques, ont été évalués à 864,00 € TTC (720,00 € H.T.) ;
- par la mise en place d'un éclairage LED, ainsi que des détecteurs de CO₂, ont été évalués à 6 270,00 € TTC (5 225,00 € H.T.).

L'audit énergétique préconise également la mise en place d'ouvrants à ouverture automatique pour trois menuiseries du bâtiment de l'école, afin d'améliorer le confort d'été.

La réalisation de tous ces travaux, dont le total a été estimé à 171 152,00 € TTC (142 626,67 € H.T.) permettrait de réduire la consommation d'énergie de 47 % et ceux-ci seraient donc éligibles au programme EDURENOV.

Le Maire propose à l'Assemblée le plan de financement suivant et de solliciter le concours financier de l'Etat, au titre du Fonds Vert 2024 (30 %), au titre de la DSIL 2024 (20 %), dans le cadre du programme EDURENOV, ainsi que du Département (30 %).

DEPENSES		RECETTES	
Montant H.T. de l'opération	142 626,67 €	Fonds Vert 2024 (30 % du total H.T. de l'opération)	47 066,81 €
		D.S.I.L. 2024 (20 % du total H.T. de l'opération)	31 377,86 €
Frais de maîtrise d'œuvre des travaux d'économie d'énergie (10 %)	14 262,67 €	Département 2024 (30 % du total H.T. de l'opération)	47 066,81 €
TOTAL H.T. de l'opération	156 889,34 €	Total des subventions demandées	125 511,48 €
		Autofinancement (20 %)	31 377,86 €
Total T.V.A. (20 %)	31 377,86 €	Autofinancement T.V.A.	31 377,86 €
TOTAL DEPENSES T.T.C. Programme de travaux de rénovation énergétique du bâtiment de l'école	188 267,20 €	TOTAL RECETTES T.T.C. Programme de travaux de rénovation énergétique du bâtiment de l'école	188 267,20 €

Entendu tout ceci et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide le plan de financement des travaux de rénovation thermique du bâtiment du groupe scolaire d'EYGUIANS.
- Invite le Maire à déposer, pour cette opération, un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat, au titre du Fonds Vert 2024 et de la D.S.I.L. 2024, dans le cadre du programme EDURENOV ;
- Invite le Maire à déposer, pour cette opération, un dossier de demande de subvention auprès du Département.

5. Travaux d'aménagement du village de LAGRAND - section de la commune labellisée « Petite cité de caractère » - Demande de subvention départementale 2024 au titre de l'attractivité du territoire, pour les travaux d'aménagement de la Rue des Boutiques

Le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit.

Dans le cadre de la labellisation « Petites Cités de Caractère » et de l'attractivité du territoire, le Maire propose à l'Assemblée de solliciter le concours financier du Département, à hauteur de 50 %, pour le projet de requalification du village de LAGRAND et notamment les études de topographie, le foncier, la maîtrise d'œuvre et les travaux d'aménagement de la Rue des Boutiques, qui ont été estimés à un total de 226 777,70 € H.T..

Le Maire propose le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux d'aménagement de la Rue des Boutiques de LAGRAND	197 198,00 €	Demande de subvention au Département (50% de 226 777,70 € H.T.)	113 388,85 €
Topographie, foncier, Maîtrise d'œuvre, CSPS et divers (15 %)	29 579,70 €		
TOTAL DES ETUDES ET TRAVAUX	226 777,70 €	Total des subventions (50 %)	113 388,85 €
T.V.A. 20 %	45 355,54 €	Autofinancement T.V.A.	45 355,54 €
		Autofinancement (50 %)	113 388,85 €
TOTAL DEPENSES T.T.C.	272 133,24 €	TOTAL RECETTES T.T.C	272 133,24 €

Entendu tout ceci et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide le plan de financement proposé par le Maire pour les études et les travaux d'aménagement de la rue des Boutiques à LAGRAND.
- Invite le Maire à solliciter le concours financier du Département, au titre de l'attractivité du territoire, à hauteur de 50 % de la dépense afférente aux études et travaux d'aménagement de la Rue des Boutiques de LAGRAND, estimée à 226 777,50 € H.T.

6. Cession de plusieurs parcelles communales sises à « Le Village de SAINT GENIS » - Section commune de GARDE-COLOMBE à Monsieur LAMBERT Michel

Monsieur Michel LAMBERT, concerné par cette affaire, ne participe pas à la présente délibération.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il serait opportun de céder à Monsieur Michel LAMBERT plusieurs parcelles appartenant au domaine privé communal, sises au village de ST GENIS. Les travaux de modification du parcellaire cadastral ont été commandés à un géomètre, qui a établi un projet de division foncière. Les parcelles destinées à être cédées par la commune à Monsieur Michel LAMBERT représentent une superficie totale de 601 m².

Où cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité (*Monsieur Michel LAMBERT ne participant pas à la décision*) :

- Accepte la cession de 4 parcelles communales sises à « le village de ST GENIS » à Monsieur Michel LAMBERT, au prix de 1,00 le m², selon le projet de division foncière annexé à la présente délibération ;
- Invite Monsieur le Maire ou un de ses Adjoints, à signer l'acte notarié qui sera établi par Maître TUDES, Notaire à SERRES ;
- Dit que les frais de géomètre et les frais notariés seront supportés par Monsieur Michel LAMBERT.

7. Décision modificative budgétaire de virements de crédits sur le budget général 2023

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative budgétaire de virement de crédits, pour régulariser le paiement d'une annuité d'emprunt sur le budget général communal, avant la fin de l'exercice comptable 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder au vote de virement de crédits suivant, sur le budget de l'exercice 2023 :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
16	1641 Emprunts	OPFI	+ 5000,00 €

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
23	231 Immobilisations corporelles en cours	Opération 119 Bâtiments communaux	- 5 000,00 €

8. Modification des Statuts et du règlement intérieur du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales

Le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

La Commune de GARDE-COLOMBE est membre du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales.

Les statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales ont été approuvés par l'arrêté préfectoral n° 2015356-001 du 22 décembre 2015 et modifiés par arrêté préfectoral n° 2016321-0010 du 16 novembre 2016.

Le 24 novembre 2023, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales s'est prononcé favorablement sur une modification statutaire qui permettrait :

- De comptabiliser dans le quorum les personnes présentes via une connexion à distance ;
- Le vote à distance par un dispositif sécurisé et réglementaire.

La modification statutaire souhaitée modifie les articles 13 et 16 des statuts et l'adaptation en conséquence du règlement intérieur. Pour assurer une présence minimale en salle, il a été convenu de maintenir un quorum en salle d'au moins 20 personnes et de porter le quorum des présents en comité syndical à 40 personnes (au lieu du quorum à 30 qui préexistait).

La Présidente du Parc naturel régional des Baronnies Provençales souhaite connaître l'avis des conseils municipaux des communes-membres avant le 11 janvier 2024.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'approuver la modification statutaire du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales.

9. Questions et informations diverses

- **Projet de travaux de réfection de la toiture de locaux techniques communaux** : Le Maire informe l'Assemblée que la commune s'est vue allouer une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2023 pour un montant de 39 015,51 € (30 % d'une dépense prévisionnelle de 130 051,70 € H.T.). La commune est en attente de la réponse de la Région.
- **Date de la cérémonie des vœux** : Elle est prévue le vendredi 12 janvier 2024 à 18h30.
- **Date du repas des aînés** : Il est prévu le dimanche 21 janvier 2024
- **Cabine de téléconsultation médicale** : Elle sera installée dès le 21 décembre 2023.
- **Groupe de travail « Aménagement du plan d'eau »** : Le Maire propose que plusieurs membres du conseil municipal travaillent sur le projet d'aménagement du plan d'eau du Riou. Edith DUFOUR, Michel LAMBERT, Ghislaine GOVAN et Daniel NUSSAS sont candidats et désignés pour faire partie de ce groupe de travail.
- **Population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2024** : Le Maire informe l'Assemblée que l'INSEE a envoyé à la commune la population légale au 1^{er} janvier 2021 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025 ; elle s'élève à un total de 533 habitants.
- **Coupe affouagère** : Jean-Pierre BOREL demande si celle-ci est terminée. Il lui est répondu que la coupe affouagère est toujours en cours. Il faudra voir si le délai d'exploitation de la coupe de bois pourra être prorogé.

*En l'absence d'autres questions et informations diverses,
La séance est levée à 20h30*